



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto passe le cap des 1 000 projets enregistrés

(Bonn, le 14 avril 2008) – Le mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto a enregistré son millième projet, à savoir une initiative sur l'efficacité énergétique mise en œuvre à Andhra Pradesh, Inde, qui vise à réduire de plus de 34 000 tonnes par an les émissions de dioxyde de carbone.

« Le MDP a franchi une autre étape importante, qui nous donne l'occasion de réfléchir à nos succès et nous encourage à redoubler d'effort pour améliorer et développer le mécanisme », a déclaré Rajesh Kumar Sethi, président du Comité exécutif du MDP, qui a approuvé le millième projet lors d'un atelier de coordination conjoint tenu à Bonn, Allemagne.

Les projets du MDP ont généré jusqu'à présent plus de 135 millions d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE). On prévoit dépasser les 2,7 milliards d'URCE d'ici la fin de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto.

« Avec 1 000 projets dans 49 pays en deux ans et demi, le tout jeune MDP a fait ses preuves et est maintenant en pleine période de croissance. Son potentiel pourrait encore être grandement développé, en tenant compte de la nécessité de protéger l'intégrité de l'environnement et en veillant à rendre le mécanisme le plus simple possible », a ajouté M. Sethi.

En récapitulant les travaux de l'atelier, qui a réuni environ 240 représentants d'organes d'application réglementaire du MDP et d'intervenants nationaux, M. Sethi a souligné les discussions fructueuses sur l'enregistrement des projets et la délivrance d'URCE, sur l'établissement de niveaux d'émission de référence et les méthodes de surveillance et sur l'accréditation de certificateurs de tierces parties. Il a fait remarquer en particulier le travail accompli en rapport avec le Cadre de Nairobi, une initiative multi-institutionnelle lancée par l'ex-Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, en vue d'accroître les activités du MDP dans les pays les moins avancés, notamment en Afrique.



La CCNUCC

Avec 192 Parties, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques regroupe pratiquement tous les pays de la planète. Le Protocole de Kyoto, qui en est issu en 1997, compte pour sa part 178 États membres. En vertu de ce dernier instrument, 37 États formés de pays hautement industrialisés et de pays en transition vers une économie de marché sont légalement tenus de limiter et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le but ultime des deux traités est de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à un niveau qui n'interfère pas de manière dangereuse avec le système climatique.

Le MDP

En vertu de ce mécanisme, les projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement peuvent générer des unités de réduction certifiée des émissions (URCE) qui peuvent être vendues, chaque unité correspondant à une tonne de dioxyde de carbone. Les pays qui ont souscrit des engagements en vertu du Protocole de Kyoto peuvent acquérir ces unités pour remplir une partie de leurs obligations.

Note aux journalistes :

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :
David Abbass, Chargé de l'information publique, mécanisme pour un développement propre,
Tél : +49 228 815 1511 ou +49 173 561 7448, courriel : dabbass(at)unfccc.int
Voir aussi le site <<http://cdm.unfccc.int>>.